

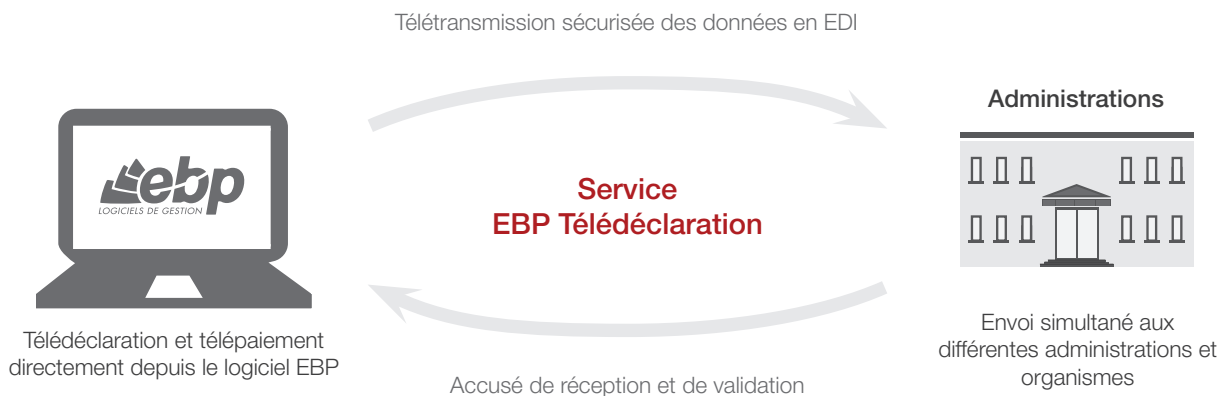
EBP TÉLÉDÉCLARATION

Vos téléprocédures en toute simplicité !

■ Dématérialisation des documents administratifs

L'administration s'est engagée depuis plusieurs années dans une dématérialisation des documents tels que la DSN, les liasses fiscales et la déclaration de TVA. Ce changement dans la gestion de votre entreprise nécessite un accompagnement qu'EBP s'engage à vous fournir grâce au service EBP Télédéclaration.

Choisir l'EDI (Échange de Données Informatisé) avec EBP Télédéclaration c'est faire le choix de la rapidité, de la simplicité et de la sécurité.



En quelques clics, vos déclarations sont directement envoyées aux différentes administrations : sécurité, gain de temps, simplicité et suivi.

■ Les avantages

SIMPLICITÉ

Vous télédeclarez et téléréglez, vos déclarations fiscales et sociales en quelques clics.

SÉCURITÉ

La télétransmission est entièrement sécurisée. Vos données sont vérifiées, archivées et consultables à tout moment.

GAIN DE TEMPS

Les déclarations sont pré-remplies par votre logiciel EBP. La télétransmission est instantanée.

SUIVI

Vous êtes informé de la réception et de la validation de vos déclarations.

Télédéclarations fiscales

EBP Télédéclaration fiscale vous permet de télédéclarer vos liasses fiscales en EDI-TDFC et votre TVA en EDI-TVA, directement depuis les logiciels des gammes États Financiers et Comptabilité⁽¹⁾. Ce service vous permet également d'être conforme au protocole de télépaiement SEPA inter-entreprises.

Liasse Fiscales		TVA	
Déclaration de résultat ⁽²⁾	Télédéclaration obligatoire	Télédéclaration et télépaiement	La télédéclaration et le télépaiement de la TVA sont obligatoires pour toutes les entreprises depuis le 1er octobre 2014
CVAE	Télédéclaration et télépaiement obligatoires pour toutes les entreprises redevables		
Impôt sur les sociétés	Télépaiement obligatoire		
Déclaration des loyers	Télédéclaration EDI-TDFC obligatoire		
Déclaration prix de transfert	Télédéclaration obligatoire		
Déclaration des Revenus de Capitaux Mobiliers	Télédéclaration et télépaiement EDI		

Télédéclarations sociales

Avec EBP Télédéclaration Sociale, répondez aux exigences de l'administration et simplifiez vos démarches administratives en télédéclarant directement depuis votre logiciel EBP Paye (gamme PRO, Ligne PME, Bâtiment et Agricole) :

- **La DSN** : télédeclarez directement votre DSN⁽³⁾ sur net-entreprises.fr. La DSN étant une déclaration mensuelle, simplifiez-vous son dépôt. En quelques clics vous télétransmettez directement la déclaration depuis votre logiciel de paye.
- **La DADS-U** : générez et télédeclarez votre DADS-U conformément à la Norme 4DS. Votre logiciel de Paye calcule et remplit automatiquement tous les montants.
- **La DUCS** : télédeclarez et télépaiement la Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales. Elle est calculée automatiquement par votre logiciel EBP Paye.

Profitez du service EBP Télédéclaration

Forfait	Tarif annuel ⁽⁴⁾	
EBP Télédéclaration fiscale pour la Compta EDI-TVA ou les liasses/déclaration des loyers EDI-TDFC	49€ HT/SIREN	Le service EBP Télédéclaration ⁽⁴⁾ est inclus dans le Service PREMIUM pour 1 SIREN
EBP Télédéclaration sociale pour la Paye DSN/DADS-U/DUCS		
EBP Télédéclaration fiscale + sociale	79€ HT/SIREN	

